

Certifié
3M

3M

Société civile immobilière

Capital social : 2.000,00 Euros

Siège social : 6, Rue Saint Exupéry 95210 – SAINT GRATIEN

RCS Pontoise : 809 561 970

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

06 décembre 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre et le six décembre à vingt-heures, et conformément aux Statuts, Monsieur RAGUET Raphael, gérant de l'entreprise, a réuni les associés en assemblée générale extraordinaire.

Etant exposé :

La société civile immobilière 3 M s'est constituée le 30 juin 2015 aux fins d'acquérir, construire, mettre en valeur, administrer, exploiter sous forme de location ou autrement tous immeubles bâtis et non bâtis.

Préalablement à la présente assemblée, Monsieur Raphael RAGUET et Madame Sherin GHOBRIAL épouse RAGUET, ont cédé, ce jour par actes sous seing privé, la totalité des parts sociales qu'ils détenaient dans le capital social de l'entreprise ;

De ce fait, la composition du capital de la société se détermine comme suit :

Monsieur ZHENG Xinhua, propriétaire de 50 parts, numérotées de 1 à 50,
Madame ZHENG Haimin, propriétaire de 50 parts, numérotées de 51 à 100.

Monsieur Raphael RAGUET a informé par ailleurs la société qu'il entendait démissionner de ses fonctions de gérant prenant effet à la date de signature des actes de cession ;

L'assemblée est présidée par Monsieur RAGUET Raphael, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission et quitus du Gérant, Mr Raphael RAGUET,
- Nomination du nouveau Gérant,
- Transfert du siège social
- Information portée dans les statuts
- Pouvoirs pour formalités.

Les associés déclarent que les formalités visées aux statuts relatives aux cessions entre vifs ont été dûment remplies.

Z2

Personne ne demandant plus la parole les résolutions suivantes sont actées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés prend acte de la démission de Monsieur Raphael RAGUET de son mandat de Gérant, et lui donne quitus de sa gestion.

La résolution est adoptée à la majorité requise

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Xinhuang ZHENG associé de l'entreprise, né le 08/11/1982 à Zhejiang (Chine) s'est porté candidat au poste de Gérant de l'entreprise.

L'Assemblée ainsi réunie prend acte de cette candidature et nomme Monsieur Xinhuang ZHENG, gérant de l'entreprise, et ce pour une durée illimitée.

Les statuts seront modifiés en conséquence

La résolution est votée selon le quorum requis

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés décide du transfert du siège social de l'entreprise :
52 rue des loges à 95160 MONTMORENCY

La résolution est votée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés décide de la modification corrélative des statuts en leurs articles 4 et 8 comme suit :

Article 4 : Le siège social est fixé 52 rue des loges 95160 MONTMORENCY

Article 8 : En suite des cessions de parts sociales en date du 6 décembre 2024, le capital social se répartit comme suit :

Monsieur Xinhuang ZHENG 50 parts sociales numérotées de 1 à 50

Madame Haimin SHI épouse ZHENG 50 parts sociales numérotées de 51 à 100

La résolution est votée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, dûment certifié par la gérance, pour effectuer tous dépôts prévus par les dispositions légales.

La résolution est votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.
De tout ce qui précède, il est dressé procès-verbal signé par la gérance.

Le Gérant

Monsieur Xinhuang ZHENG

